



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/43
9 avril 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-quatorzième réunion
Montréal, 18-22 mai 2015

PROPOSITION DE PROJET : PANAMA

Ce document comprend les observations et les recommandations du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1^{re} étape, 3^e tranche)

PNUD/PNUE

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Panama

I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1 ^{re} étape)	PNUD (principale), PNUE	65 ^e	10 % d'ici à 2015

II) DERNIÈRES DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (Groupe I, annexe C)	Année : 2013	21,37 (tonnes PAO)
--	--------------	--------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2013	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agents de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123					0,0				0,0
HCFC-124					0,0				0,0
HCFC-141b					2,0				2,0
HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés		2,2							2,2
HCFC-142b					0,0				0,0
HCFC-22					19,3				19,3

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 - 2010 :	24,8	Point de départ des réductions globales durables :	2, 7
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	4,78	Restante :	22,49

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2015	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,5	0,5
	Financement (\$ US)	34 255	34 255
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,1	0,1
	Financement (\$ US)	9 492	9 492

VI) DONNÉES RELATIVES AU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (estimation)			S.o.	S.o.	24,8	24,8	22,3	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			S.o.	S.o.	24,8	24,8	22,3	
Financement convenu (\$US)	PNUD	Coûts du projet	132 773		100 907		31 865	265 545
		Coûts d'appui	9 958		7 568		2 390	19 916
	PNUE	Coûts du projet	35 000		26 600		8 400	70 000
		Coûts d'appui	4 550		3 458		1 092	9 100
Sommes approuvées par le Comité exécutif (\$US)		Coûts du projet	167 773	0	127 507	0	0,0	295 280
		Coûts d'appui	14 508	0	11 026	0	0,0	25 534
Somme totale demandée à approuver à la présente réunion (\$US)		Coûts du projet					40 265	40 265
		Coûts d'appui					3 482	3 482

Recommandation du Secrétariat :	Approbation générale
---------------------------------	----------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le PNUD, en qualité d'agence d'exécution principale et au nom du gouvernement du Panama, présente à la 74^e réunion une demande de financement de la troisième et dernière tranche de la première étape du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la somme totale de 43 747 \$US, comprenant 31 865 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 2 390 \$US, pour le PNUD et 8 400 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 1 092 \$US, pour le PNUE. La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC et le plan de mise en œuvre de la tranche pour les années 2015 et 2016.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Panama a déclaré une consommation de 21,37 tonnes PAO de HCFC pour l'année 2013 et une consommation estimative de 19,23 tonnes PAO pour l'année 2014. Ces deux valeurs de consommation sont inférieures à la consommation permise de 24,77 tonnes PAO. La consommation de 2010-2014 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Panama (données relatives à l'article 7, 2010-2014)

HCFC	2010	2011	2012	2013	2014*	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	380,36	381,14	474,48	350,76	348,60	404,32
HCFC-123	4,06	2,93	0,00	2,42	0,74	2,37
HCFC-124	0,45	0,98	0,10	0,10	0,09	0,39
HCFC-141b	30,01	25,50	60,65	18,41	0,00	20,87
HCFC-142b	4,12	0,59	0,06	0,01	0,52	2,72
Total (tonnes métriques)	419,00	410,00	535,29	371,74	349,95	430,66
Tonnes PAO						
HCFC-22	20,9	20,96	26,10	19,30	19,17	22,24
HCFC-123	0,1	0,06	0,00	0,05	0,01	0,05
HCFC-124	0,0	0,02	0,00	0,00	0,00	0,01
HCFC-141b	3,3	2,81	6,67	2,02	0,00	2,30
HCFC-142b	0,3	0,04	0,00	0,00	0,03	0,18
Total (tonnes PAO)	24,6	23,89	32,77	21,37	19,23	24,77
HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés	2,2	13,51	2,73	2,18	n/a**	2,50***

*Vérifiée, mais pas encore déclarée.

**Non disponible au moment d'émettre ce document.

***Consommation moyenne de 2007-2009.

3. La diminution de la consommation de HCFC-22 est attribuable à la mise en application du système de quotas d'importation et d'exportation de HCFC. L'interdiction d'importer, de produire, d'exporter et d'utiliser du HCFC-141b en vrac, comme le prévoit le PGEH, a entraîné une consommation nulle de HCFC-141b en 2014.

Rapport de vérification

4. Le rapport de vérification confirme que le gouvernement a mis en place un système de quotas et de permis pour les importations et les exportations de HCFC et que la consommation totale de HCFC a été de 21,37 tonnes PAO en 2013 et de 19,23 tonnes PAO en 2014. Le rapport de vérification conclut que les lois et procédures nationales sont mises en œuvre de façon adéquate et que les données déclarées par le Bureau national de l'ozone correspondent aux données du rapport statistique de l'Autorité douanière nationale (ADN).

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

5. Les données de consommation sectorielle déclarées par le gouvernement du Panama dans le cadre du rapport sur la mise en œuvre du programme de pays pour l'année 2013 sont conséquentes aux données déclarées en vertu de l'article 7. Le rapport sur le programme de pays pour l'année 2014 sera soumis avant la mi-avril 2015.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Renforcement du cadre juridique

6. Le système de quotas et de permis d'importation de HCFC est en place depuis 2013. Il informe sur l'état des importations de HCFC par entreprise en temps réel. Le gouvernement du Panama a accordé un permis d'importation annuel de HCFC à 33 importateurs en 2014.

7. La formation sur le nouveau cadre juridique, comprenant le système de quotas et de permis, a été offerte à 49 agents de douane par l'entremise de l'Autorité douanière nationale, ce qui a permis de mener à terme 109 des 160 formations prévues à la première étape. L'Autorité douanière nationale a aussi fourni une formation supplémentaire à 92 agents et a reçu deux trousseaux d'identification des frigorigènes.

8. De plus, l'interdiction d'importer du HCFC-141b pur pour le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Secteur de la fabrication

9. Le Panama a proposé de soumettre à une future réunion, dans le cadre de la première étape, un projet pour éliminer la consommation de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés, évaluée à 2,5 tonnes (moyenne de 2007-2009), conformément à la décision 63/15.¹ Le PNUD a toutefois informé le Secrétariat que le projet sur les mousses sera proposé à la deuxième étape.

Programme de formation en réfrigération

10. Vingt-sept instructeurs et 392 techniciens en réfrigération ont reçu une formation sur les bonnes pratiques en réfrigération et les solutions de remplacement des HCFC à faible potentiel de réchauffement de la planète (l'objectif pour la première étape est de 550 techniciens). L'atelier de formation des formateurs était inclus au programme de réfrigération de l'Institut national de formation et de développement humain (INADEH), qui s'est engagé à continuer à offrir des cours en bonnes pratiques en réfrigération dans ses centres de formation partout au pays. Le Bureau national de l'ozone a maintenu son appui à la mise en œuvre du programme d'accréditation des techniciens, qui a accrédité 106 techniciens pendant cette période.

11. Le Bureau national de l'ozone, en collaboration avec l'Association de climatisation et de réfrigération du Panama (APAYRE), a mis à jour la réglementation technique sur la climatisation et la ventilation, qui comprend les conditions d'installation, de fonctionnement et d'entretien de l'équipement de réfrigération, des lignes directrices pour l'adoption de frigorigènes sans PAO et à faible potentiel de réchauffement de la planète lors de la conception de nouveaux systèmes de climatisation, et l'interdiction d'installer de nouveaux climatiseurs à base de HCFC à compter du 1^{er} janvier 2016. Un comité des normes pour les hydrocarbures a aussi été créé afin de définir les normes techniques et de sécurité pour

¹ Les pays visés à l'article 5 dont la consommation de HCFC déclarée en vertu de l'article 7 se limite au secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et qui possèdent des entreprises de mousse utilisant uniquement des polyols prémélangés importés contenant du HCFC-141b non déclaré dans la consommation peuvent, à titre exceptionnel et au cas par cas, présenter une demande de financement pour la reconversion de ces entreprises pendant la mise en œuvre de la première étape du PGEH, conformément à la décision 61/47..

l'installation, l'entretien et la réparation d'équipement à base d'hydrocarbures, car celui-ci a commencé à entrer au pays.

12. En plus, le Bureau national de l'ozone a visité des ateliers d'entretien, des importateurs de HCFC et des utilisateurs finaux, afin de promouvoir l'adoption de frigorigènes de remplacement sans PAO et à faible potentiel de réchauffement de la planète, et le remplacement du HCFC-141b par de l'azote dans les activités de vidange.

Programme de récupération et de recyclage des frigorigènes

13. Dix troussees d'outils ont été distribuées aux centres de formation et 80 troussees de plus, comprenant des outils pour la vidange à l'azote, ont été livrées aux ateliers d'entretien au cours de la première moitié de 2015.

14. L'examen de la fonctionnalité du réseau national de récupération et de recyclage a révélé que ce sont surtout les grands ateliers qui font la récupération. De l'équipement de récupération et de recyclage sera fourni à d'autres ateliers ayant manifesté de l'intérêt à améliorer leurs pratiques d'entretien.

Programme de conservation et de reconversion pour les utilisateurs finaux

15. Deux bases de données ont été créées afin d'améliorer la gestion de l'information sur les activités du Bureau national de l'ozone : une de ces bases de données concerne les techniciens en réfrigération formés par l'INADEH dans le cadre du PGEH, et l'autre porte sur l'équipement de réfrigération dans les hôpitaux publics. Plusieurs hôpitaux publics recevront un soutien pour les activités de reconversion et/ou conservation.

Groupe de mise en œuvre et de suivi de projets

16. Le Bureau national de l'ozone a poursuivi la mise en oeuvre du PGEH en collaboration avec l'Autorité douanière nationale, l'INADEH, l'APAYRE, l'Université technologique du Panama, le ministère de l'Éducation (MEDUCA), le Secrétariat national de l'énergie (SNE), le ministère du Commerce et de l'Industrie (MICI), la Société des ingénieurs et architectes du Panama (SPIA-JTIA), et les importateurs et distributeurs de HCFC et de mélanges à base de HCFC.

Niveau de décaissement des sommes

17. Au total, 248 835 \$US des 295 280 \$US approuvés à ce jour avaient été décaissés en date de janvier 2015 (203 235 \$US par le PNUD et 45 600 \$US par le PNUE). Le solde de 46 445 \$US sera décaissé en 2015 (tableau 2).

Tableau 2 : Rapport financier de la première étape du PGEH pour le Panama (\$US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Somme totale approuvée	
	Approuvée	Décaissée	Approuvée	Décaissée	Approuvée	Décaissée
PNUD	132 773	132 773	100 907	70,462	233,680	203,235
PNUE	35 000	35 000	26 600	10,600	61,600	45,600
Total	167 773	167 773	127 507	81,062	295,280	248,835
Taux de décaissement	100,0 %		63,6 %		84,3 %	

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

18. Le gouvernement du Panama mettra en œuvre les activités suivantes au cours de la troisième étape du financement du PGEH :

- a) *Renforcement du cadre juridique (PNUE, 8 400 \$US)* : Le Bureau national de l’ozone participera au comité sur les normes relatives aux hydrocarbures et appuiera la préparation de la réglementation sur les frigorigènes à base d’hydrocarbures. Le suivi de la mise en œuvre du programme de quotas et de permis pour les HCFC se poursuivra, et trois ateliers seront organisés à l’intention des agents des douanes afin de prévenir le commerce illicite des SAO ;
- b) *Programme de formation en réfrigération (PNUD, 6 000 \$US)* : 150 techniciens en réfrigération recevront une formation sur les bonnes pratiques en systèmes de réfrigération et de climatisation, et sur la manipulation des frigorigènes à faible potentiel de réchauffement de la planète. Les campagnes de sensibilisation visant à encourager l’accréditation des techniciens et des entrepreneurs se poursuivront ;
- c) *Programme de récupération et de recyclage des frigorigènes (PNUD, 3 000 \$US)* : Cinq trousseaux de récupération et de recyclage seront distribués et des réunions avec les entreprises intéressées à mettre sur pied un centre de régénération seront organisées ;
- d) *Programme sur les plans de conservation et de reconversion des utilisateurs finaux (PNUD, 2 000 \$US)* : Un projet pilote sur la reconversion de l’équipement de climatisation à base de HCFC à une technologie de remplacement (à déterminer) dans une institution publique sera mis en œuvre ;
- e) *Suivi et évaluation de projet (PNUD, 20 865 \$US)* : Le Bureau national de l’ozone poursuivra ses activités de soutien visant à renforcer les capacités au sein du ministère de la Santé et continuera à coordonner les réunions entre l’industrie et les autres organes gouvernementaux afin d’encourager l’élimination des HCFC.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport sur la consommation de HCFC

19. Le Secrétariat a constaté que plusieurs recommandations contenues dans le rapport de vérification indépendant ont déjà été adoptées dans le cadre des activités du Bureau national de l’ozone et de la mise en œuvre du PGEH. Par exemple, le Bureau national de l’ozone fait le suivi de tous les frigorigènes (et non seulement les HCFC) afin de repérer les tendances dans la consommation, l’Autorité douanière nationale a reçu des trousseaux d’identification de frigorigènes plus avancés afin de repérer les HCFC contenus dans les mélanges, et une formation est offerte sur la manipulation des HCFC et la promotion des solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète. Il a été suggéré d’effectuer des examens périodiques de l’équilibre dans l’allocation des quotas et de redistribuer les quotas non utilisés de manière opportune, afin d’accroître l’efficacité de l’application des quotas. Le maintien des quotas inutilisés pourrait créer des conditions propices au commerce illicite alors que la demande de HCFC-22 continue à augmenter et l’offre commence à diminuer. Le PNUD a fait savoir que la réglementation permettant de redistribuer les quotas inutilisés a été mise en œuvre. Les importateurs qui ne comptent pas utiliser la totalité de leur quota de l’année doivent en informer le Bureau national de

l'ozone au mois d'août de chaque année. Le ministère avertit et suit les importateurs qui ne respectent pas cette condition.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

20. Le gouvernement du Panama a déjà émis des quotas d'importation des HCFC pour 2015 qui respectent les mesures de réglementation du Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

21. En ce qui concerne l'interdiction d'importer de nouveaux climatiseurs à base de HCFC à compter du 1^{er} janvier 2016, le Secrétariat et le PNUD ont discuté de l'état actuel des technologies de remplacement au Panama après trois ans de mise en œuvre du PGEH. Le PNUD a indiqué que le nombre de climatiseurs et de réfrigérateurs commerciaux à base de HCFC est à la hausse malgré les efforts pour promouvoir l'utilisation de solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète. L'importation des réfrigérateurs domestiques à base d'hydrocarbures est aussi à la hausse, mais à moins grande échelle. L'absence d'une réglementation technique, l'offre des distributeurs locaux d'équipement et de frigorigènes et les connaissances techniques des utilisateurs sont les plus grands obstacles à l'adoption de solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète (y compris les hydrocarbures) à l'heure actuelle. Le Bureau national de l'ozone travaille d'arrache-pied afin d'éliminer ces obstacles en formant et en accréditant des techniciens et en élaborant des normes et des réglementations.

22. Quant à la durabilité et au caractère suffisant de la formation des techniciens sur la manipulation des frigorigènes inflammables, le PNUD a expliqué que les techniciens auront besoin d'une formation plus poussée et des outils adéquats pour l'avenir à mesure que les normes et les réglementations sont élaborées. L'accréditation des techniciens est assurée par la SPIA, mais son coût (150 \$US) a un effet dissuasif. Le gouvernement poursuivra ses efforts pour éliminer les obstacles à la formation et l'accréditation au cours de la deuxième étape, afin de faciliter davantage l'introduction de solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète.

23. En ce qui concerne l'utilisation du HCFC-141b pour le nettoyage des systèmes dans le secteur de la réfrigération, le PNUD a confirmé que des trousseaux de vidange seront distribués aux techniciens au cours de la première moitié de 2015 et que les techniciens utilisent l'azote combiné à des solvants sans HFC depuis l'entrée en vigueur de l'interdiction d'importer du HCFC-141b le 1^{er} janvier 2015.

24. Le Secrétariat a pris note que l'activité destinée aux utilisateurs finaux avance lentement et a discuté avec le PNUD de la nécessité de veiller à ce que toutes les activités soient menées à terme avant la fin de la première étape (31 décembre 2016). En conséquence, le PNUD a présenté un plan d'action modifié pour l'activité destinée aux utilisateurs finaux, qui comprend un projet pilote dans un hôpital public. Le projet aura pour but de recueillir de l'information sur la consommation énergétique et l'économie d'émissions de frigorigènes associées aux bonnes pratiques de réfrigération et la reconversion des équipements principaux. Les données serviront à étudier la reconversion possible d'un plus grand nombre d'hôpitaux pendant la deuxième étape. Le gouvernement du Panama est au courant des décisions 72/17 et 73/34². Le PNUD estime qu'il est peu probable que la reconversion de l'équipement de réfrigération à des substances inflammables se fasse à cette étape du processus car les réglementations et

² Ces décisions recommandent que lorsqu'un pays décide de reconvertir de l'équipement de réfrigération et de climatisation non conçu pour frigorigènes ininflammables à une technologie et des frigorigènes inflammables et toxiques, il le fasse en acceptant toutes les responsabilités et les risques que cela comporte et conformément aux normes et aux protocoles pertinents.

les normes sont encore en développement. Le PNUD a confirmé que toutes les activités et les tranches correspondantes seront terminées avant le 31 décembre 2016.

Conclusion

25. Le Secrétariat a pris note que le Panama a respecté le Protocole de Montréal en 2013 et 2014, et a poursuivi avec progrès les réglementations et les activités prévues à la première étape. L'objectif de formation de 550 techniciens et 160 agents de douane à la première étape sera atteint, et les institutions concernées ont été renforcées afin de pouvoir continuer à former les agents de douane et les techniciens en réfrigération après la fin du PGEH. Le gouvernement du Panama a respecté son engagement d'interdire l'importation du HCFC-141b pur aux fins d'utilisation pour l'entretien de l'équipement de réfrigération et compte réglementer l'importation d'équipement à base de HCFC. Bien que les activités destinées aux utilisateurs finaux se soient déroulées plus lentement que prévu, le PNUD a fourni un plan d'action réaliste afin de terminer les activités avant le 31 décembre 2016. Le niveau de décaissement global est de plus de 84 pour cent et des progrès importants ont été réalisés.

RECOMMANDATION

26. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif :

- a) Prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la première étape du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Panama ;
- b) Demande au gouvernement du Panama, au PNUD et au PNUE de remettre leur rapport d'achèvement de projet de projet à la deuxième réunion du Comité exécutif en 2017.

27. Le Secrétariat du Fonds recommande également l'approbation générale de la troisième et dernière tranche de la première étape du PGEH pour le Panama et du plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2015-2016 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que si le Panama devait décider de reconvertir de l'équipement de réfrigération et de climatisation conçu pour frigorigènes ininflammables à une technologie et des frigorigènes inflammables et toxiques, il le fasse en acceptant toutes les responsabilités et les risques que cela comporte et conformément aux normes et aux protocoles pertinents.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1 ^{re} étape, 3 ^e tranche)	31 865	2 390	PNUD
b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (1 ^{re} étape, 3 ^e tranche)	8 400	1 092	PNUE
